



Entente de  
développement culturel



# COMMUNIQUÉ

## FONDS DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL : LES DATES À RETENIR EN 2015

SEPT-ÎLES, 13 FÉVRIER 2015 – À l'invitation conjointe de la Ville de Sept-Îles, du ministère de la Culture et des Communications et de Aluminerie Alouette, les artistes et les intervenants culturels pourront présenter leurs projets au fonds de développement culturel à deux reprises en 2015. Les dates de dépôt à retenir sont le 12 mars et le 1<sup>er</sup> octobre.

Les projets recherchés sont des initiatives artistiques ou culturelles (incluant l'histoire et le patrimoine) qui devront être réalisées sur le territoire de la Ville de Sept-Îles, se distinguer par leur originalité et leurs retombées dans le milieu et contribuer à la vitalité et au développement culturel septiliens. Ils peuvent être initiés par des artistes professionnels ou en voie de professionnalisation, des organismes culturels ou des établissements d'enseignement.

L'aide financière maximum accordée par projet est de 5 000 \$. Les critères et modalités d'évaluation ainsi que le formulaire de présentation de projet sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Sept-Îles au [www.ville.sept-iles.qc.ca](http://www.ville.sept-iles.qc.ca), dans l'onglet *Loisirs et culture/Arts et culture*.

Le fonds de développement culturel est une enveloppe globale de 50 000 \$, répartie sur 3 ans. Elle est financée via l'entente de développement culturel 2013-2016 ; un partenariat triennal liant la Ville, le ministère de la Culture et des Communications et Aluminerie Alouette, autour d'enjeux tels la vitalité culturelle, la participation des citoyens au développement culturel et le renforcement de l'identité et de l'appartenance.

– 30 –

Source :

Amélie Robillard | agente culturelle  
tél. : 418 962-2525 poste 2950  
courriel : [amelie.robillard@ville.sept-iles.qc.ca](mailto:amelie.robillard@ville.sept-iles.qc.ca)